

« Choisis la vie » (Dt 30,19) Appelés à la liberté dans le Christ

P. Jean-François LEFEBVRE
Studium Notre Dame de Vie, Saint Didier

Appelé à la liberté, le disciple du Christ a besoin de comprendre ce qui se cache derrière ce mot, aujourd'hui invoqué en toute occasion. Ce parcours dans l'Écriture cherche à montrer la richesse de la conception biblique de la liberté dans ses différentes dimensions. Enracinée dans la relation au Christ libre et libérateur, la liberté chrétienne est orientée vers le choix de la vie offerte par le Ressuscité. Elle est inséparable de la recherche de la vérité et de la pratique de l'amour mutuel.

La liberté fascine et focalise tous les désirs et toutes les revendications, pour ne pas dire toutes les énergies. Est-elle le but ultime de l'existence humaine? Indépendance par rapport à autrui, absence de contrainte, capacité d'autodétermination, etc. : le dictionnaire nous présente différents sens, dont celui-ci: « caractère indéterminé de la volonté humaine; libre-arbitre¹ ». La liberté résiderait-elle dans le fait de pouvoir tout faire, tout dire, à tout moment?

1. Définition du Petit Robert.



Saint Paul interpellait déjà : libres, mais pour quoi faire ?

Vous en effet, mes frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement, que cette liberté ne se tourne pas en prétexte pour la chair ; mais par la charité mettez-vous au service les uns des autres. (Ga 5,13)

À quelle liberté sommes-nous appelés ? Qu'est-ce qui se cache derrière ce mot ? Les mots ont-ils un sens en eux-mêmes où le reçoivent-ils de leur usage ? Vaste question... que nous nous garderons bien d'aborder ici. Notre ambition sera plus modeste : voir comment ce mot utilisé par saint Paul renvoie à un contexte biblique chargé d'histoire, l'histoire du salut. C'est au fil de l'histoire du salut que la notion de liberté trouve son sens, un sens qui s'illumine pleinement dans le Christ.

Commençons par le commencement : l'expérience fondatrice de la libération d'Israël.

Un peuple appelé à la liberté

S'il est un événement dont la mémoire résonne dans tout l'Ancien Testament, à l'exception notable de la plupart des livres sapientiaux, c'est bien la libération d'Israël. Pentateuque, Prophètes, Psaumes, Livres Historiques : sans cesse revient l'écho de ce récit fondateur, où il apparaît que la réalisation d'une promesse grandiose n'est pas si évidente pour ce peuple appelé à la liberté.

L'expérience fondatrice d'une libération

L'oppression d'Israël en Égypte est tragique. Si elle bafoue les droits de l'homme, elle bafoue aussi les droits de Dieu : son peuple, le peuple porteur de sa bénédiction pour toutes les familles de la terre (Gn 12,1-3), est menacé de mort, ni plus ni moins. La liberté des uns est perçue comme une menace pour la liberté des autres (Ex 1,7-10).

L'oppression qui nie la dignité des personnes porte en germe l'homicide. La libération est devenue une question de vie ou de mort. Pharaon s'arroge le droit de vie ou de mort sur ce peuple qu'il soumet (Ex 1,16) et se fait l'égal – et le rival – de Dieu. Il ne reste qu'un recours : le juge

suprême de toute la terre². Israël fait appel, acte ultime d'une liberté inaliénable :

Les Israélites, gémissant de leur servitude, crièrent, et leur appel à l'aide monta vers Dieu, du fond de leur servitude. (Ex 2,23)

Réponse du juge suprême, qui est aussi le Dieu des patriarches :

YHWH dit : « J'ai vu, j'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte. J'ai entendu son cri devant ses oppresseurs ; oui, je connais ses angoisses. Je suis descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens et le faire monter de cette terre vers une terre plantureuse et vaste, vers une terre qui ruisselle de lait et de miel. » (Ex 3,7-8)

L'acte libérateur s'achève dans le don d'une terre aux affranchis (Ex 3,8). La liberté a besoin des conditions nécessaires à son exercice. Elle pourrait être amère pour un homme sans terre, livré à lui-même et bientôt conduit par la nécessité à retrouver la servitude. La Loi d'Israël l'avait bien compris, qui prévoyait qu'un esclave libéré reçoive un petit pécule (Dt 15,13-15).

Désormais, c'est comme libérateur que Dieu s'adressera à Israël. Ce titre, proclamé en préambule du décalogue, légitime le don d'une loi qui donne son sens à l'acte libérateur et en est en retour illuminée :

Je suis YHWH, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. (Ex 20,2)

Au cœur de la liturgie d'Israël, notamment dans le rite de la Pâque, le récit de la libération résonnera de génération en génération :

Lorsque ton fils te demandera demain : « Que signifie ceci ? » tu lui diras : « C'est par la force de sa main que YHWH nous a fait sortir d'Égypte, de la maison de servitude. » (Ex 13,14)

C'est encore comme libérateur que YHWH apparaît dans toute la prière d'Israël, au point de dérouter par son silence celui qu'il ne délivre pas :

Mon Dieu, le jour j'appelle et tu ne réponds pas, la nuit, point de silence pour moi. Et toi, le Saint, qui habites les louanges d'Israël ! En toi nos pères

2. Cf. Ps 58,12; 82,8; 94,2.



avaient confiance, confiance, et tu les délivrais, vers toi ils criaient, et ils échappaient, en toi leur confiance, et ils n'avaient pas honte. (Ps 22,3-6)

Libres pour observer la Loi de Moïse

Le but de l'Exode est le service de Dieu (Ex 3,12), que l'on peut comprendre comme le service liturgique (c'est le sens en Ex 3,12) mais aussi comme celui du serviteur attentif à la volonté de son maître :

Car c'est de moi que les Israélites sont les serviteurs ; ce sont mes serviteurs que j'ai fait sortir du pays d'Égypte. Je suis YHWH votre Dieu. (Lv 25,55)

Pour Israël, ce service est un témoignage rendu à la Sagesse divine exprimée dans la Loi reçue au Sinäi. Ratifiée par un rite liturgique, l'Alliance comporte une charte qu'Israël promet d'observer par un vœu prononcé en toute liberté (Ex 24,3-8). Cet engagement sera renouvelé en Terre promise, après un rappel de l'histoire et des avertissements réitérés (Jos 24). C'est en connaissance de cause qu'Israël ratifie l'Alliance qui le lie à son Dieu dans un rapport de don mutuel évoquant l'alliance nuptiale :

J'établirai ma demeure au milieu de vous et je ne vous rejetterai pas. Je vivrai au milieu de vous, je serai votre Dieu et vous serez mon peuple. (Lv 26,11-12; cf. Ct 2,16; 6,3)

Conduit jusqu'à une terre rendue sainte par la présence divine (Jos 5,15; cf. Ex 3,5), parfois même qualifiée de sanctuaire (Ex 15,17), Israël a reçu pour mission de donner à voir le projet de Dieu sur la société des hommes. En vivant selon la charte de l'Alliance, il suscitera l'admiration des autres peuples (Dt 4,5-8).

Pour cela, il doit être libre par rapport aux lois des nations qui ignorent le vrai Dieu : observer leurs coutumes néfastes, ce serait profaner cette terre sainte et en être rejeté (Lv 18,26-30; 20,22-26). Dieu veut son peuple libre pour qu'il devienne saint par l'observance d'une loi faite pour le bonheur de l'homme :

Soyez-moi consacrés [litt.: saints pour moi] puisque moi, YHWH, je suis saint et je vous mettrai à part de tous ces peuples pour que vous soyez à moi. (Lv 20,26)

Appel à la sainteté et appel à la liberté sont donc intrinsèquement liés dans la vocation d'Israël. Sa liberté est orientée vers un but : rendre témoignage à la sainteté et à la sagesse de Dieu en vivant selon une Loi qui permet de lui ressembler.

La liberté, toutefois, ne va pas de soi pour ce peuple à la nuque raide, traversé comme chacun de nous de désirs contradictoires et pour qui la servitude a aussi ses attraits.

La nostalgie de la servitude

À peine sorti de la servitude d'Égypte, le peuple, poursuivi par les chars de Pharaon, demande à y retourner :

(...) Les Israélites eurent grand-peur et crièrent vers YHWH. (...) « Ne te disions-nous pas en Égypte : "Laisse-nous servir les Égyptiens, car mieux vaut pour nous servir les Égyptiens que de mourir dans le désert ?" » (Ex 14,10.12)

La liberté n'est pas sans risque. Elle demande d'avancer dans l'inconnu, en se fiant à la parole du Dieu libérateur. Vivre libre supposera toujours un acte de foi pour prendre en main son avenir, avec sa part d'incertitude. On peut, par pusillanimité, démissionner soi-même de l'exercice de la liberté. La servitude devient alors un cocon protecteur qui fait oublier la dureté de l'oppression. Israël en gardera longtemps la nostalgie, oubliant d'un seul coup son cri de détresse envers le Dieu de ses pères :

Que ne sommes-nous morts de la main de YHWH au pays d'Égypte, quand nous étions assis auprès de la marmite de viande et mangions du pain à satiété³ ! À coup sûr, vous nous avez amenés dans ce désert pour faire mourir de faim toute cette multitude. (Ex 16,3)

Pourquoi YHWH nous mène-t-il en ce pays pour nous faire tomber sous l'épée, pour livrer en butin nos femmes et nos enfants ? Ne vaudrait-il pas mieux retourner en Égypte ? (Nb 14,3)

La liberté inquiète et la servitude rassure. Derrière cette peur, il y a la question radicale :

3. Voir l'application que saint Jean de la Croix fait de l'épisode pour le progrès vers la liberté spirituelle en NO II, 9, 2. Voir déjà ce que disait sainte Thérèse d'Avila en *Vie* 15, 2 à propos de la vie d'oraison.



YHWH est-il au milieu de nous, ou non? (Ex 17,7)

Faire un pas sur le chemin de la liberté, c'est manifester sa foi en la fidélité du Dieu libérateur qui ne laissera pas son peuple mourir de faim et de soif au désert ou périr sous l'épée des ennemis. Reculer, c'est manifester sa dureté de cœur dans l'incapacité à croire (cf. Ps 95,8-11 et le commentaire en He 3,12-13). Retourner en Égypte équivaut à une apostasie car la libération d'Égypte était aussi une libération de l'idolâtrie comme le dira Josué au moment de ratifier à nouveau l'Alliance en Terre promise :

Et maintenant, craignez YHWH et servez-le dans la perfection en toute sincérité ; éloignez les dieux que servirent vos pères au-delà du Fleuve et en Égypte, et servez YHWH. (Jos 24,14 ; cf. Ez 20,5-8 ; 23,3)

Au risque de voir la réalisation de son projet retardée, YHWH prend acte des refus de son peuple, accepte sa lenteur à avancer dans la foi et respecte, sans l'approuver, cette liberté égarée. Puisqu'elle ne le veut pas, la génération sortie d'Égypte n'entrera pas en Terre promise et YHWH attendra que la génération suivante soit prête à le faire. Dieu ne fait pas violence à son peuple.

Éviter le retour en Égypte

Conservé la liberté suppose une vigilance constante. Éviter le retour en Égypte sera une mise en garde maintes fois répétée dans la Bible. Elle est énoncée une première fois au livre du Deutéronome dans des prescriptions concernant le roi futur :

Mais qu'il n'aille pas multiplier ses chevaux, et qu'il ne ramène pas le peuple en Égypte pour accroître sa cavalerie, car YHWH vous a dit : « Vous ne retournerez jamais par ce chemin. » (Dt 17,16 ; cf. Ex 13,17)

Sujet de la Loi, dont il doit écrire un exemplaire de sa main pour en faire tous les jours la lecture (Dt 17,18-20), le roi ne doit pas se prendre pour un nouveau pharaon. Or l'histoire va vérifier les craintes du législateur. Le premier livre de Samuel rapporte comment, installé en Terre promise, Israël demande un roi au Seigneur qui l'avertit aussitôt :

Il prélèvera la dîme sur vos troupeaux et vous-mêmes deviendrez ses esclaves. Ce jour-là, vous pousserez des cris à cause du roi que vous vous serez choisi, mais YHWH ne vous répondra pas, ce jour-là ! (1 S 8,17-18)

En voulant devenir comme les autres nations, Israël en vient à renoncer de fait à sa liberté mais cette fois, l'appel du fond de la détresse ne trouvera pas d'écho.

Déjà le roi Salomon prend l'exact contre-pied des prescriptions de la Loi de Moïse (cf. 1R 10,26-11,13). Face à cet abus du pouvoir royal, le Seigneur enverra les prophètes pour dénoncer un retour symbolique d'Israël en Égypte sur sa propre terre, sous la férule de rois qui laissent le champ libre à une oligarchie accapareuse, quand ils ne sont pas eux-mêmes des spoliateurs⁴. Isaïe en est un bon exemple :

Le pays s'est rempli d'argent et d'or, ses trésors sont sans limites ; le pays s'est rempli de chevaux, ses chars sont sans nombre ; le pays s'est rempli de faux dieux, eux se prosternent devant l'œuvre de leurs mains, devant ce qu'ont fabriqué leurs doigts. (Is 2,7-8)

Malheur à ceux qui ajoutent maison à maison, qui joignent champ à champ jusqu'à ne plus laisser de place et rester seuls habitants au milieu du pays. (Is 5,8)

La Loi de Moïse tente de remédier à cet accaparement des terres en luttant contre la spirale de l'endettement des petits propriétaires qui conduit à leur asservissement⁵. Dans les dispositions de l'année jubilaire, la libération des esclaves et le retour dans la terre des ancêtres sont concomitants (cf. Lv 25,8-13). Le Seigneur, en effet, ne peut tolérer durablement une situation qui revient à faire retourner une partie du peuple à la servitude :

Si ton frère tombe dans la gêne alors qu'il est en rapport avec toi et s'il se vend à toi, tu ne lui imposeras pas un travail d'esclave ; il sera pour toi comme un salarié ou un hôte et travaillera avec toi jusqu'à l'année jubilaire. Alors il te quittera, lui et ses enfants, et il retournera dans son clan, il rentrera dans la

4. Cf. l'épisode de la vigne de Nabor en 1R 21.

5. La libération des esclaves était prévue après un temps de service de 6 ans (Ex 21,1-6 ; Dt 15,12-15) mais sans garantie qu'ils puissent subvenir à leurs besoins de façon autonome.



propriété de ses pères. Ils sont en effet mes serviteurs, eux que j'ai fait sortir du pays d'Égypte, et ils ne doivent pas se vendre comme un esclave se vend. (Lv 25,39-42)

Ce que la loi prévoit à intervalle régulier, un proche parent, le *go'el*, peut le réaliser entre-temps en rachetant la dette (c'est la rédemption) pour libérer les esclaves et leur rendre leur terre (Lv 25,25-26.48-49).

En déployant son bras dans l'histoire par des coups d'éclat du type de l'Exode, le Seigneur agit comme le *go'el* (rédempteur – libérateur) de son peuple (cf. Ex 6,6; Is 54,5⁶). Il veut aussi le faire par la Loi qui cherche à instaurer, dans la durée, des rapports sociaux respectant la dignité de chacun, donc sa liberté. Ainsi, libérer le frère du joug injuste devient un acte qui manifeste une piété authentique :

N'est-ce pas plutôt ceci, le jeûne que je préfère : défaire les chaînes injustes, délier les liens du joug ; renvoyer libres les opprimés, et briser tous les jougs ? (Is 58,6)

La liberté critique du prophète

L'enseignement des prophètes nous montre que la Loi de Moïse est souvent contredite dans la pratique. YHWH doit alors faire intervenir un personnage qui garde jalousement son indépendance. Le prophète exerce sa fonction critique sans se laisser impressionner par les puissants.

À la source : la rencontre du Dieu vivant

Face aux abus des rois, et plus largement des élites, le prophète apparaît comme un homme libre. Si Israël a connu des « prophètes de cour » enclins à aller spontanément dans le sens du roi (2S 7,2-3; voir aussi 1R 22,6), le modèle du prophète en Israël est plutôt celui de l'homme indépendant, totalement libre dans sa parole.

Ce qui fait passer d'un modèle à l'autre, c'est la rencontre vivante avec le Dieu d'Israël. Si le premier réflexe de Natân est de flatter le roi

6. On ne compte pas moins de 17 occurrences de cette racine hébraïque *g'l*, exprimant le rachat d'Israël de la servitude par Dieu en Is 40-55.

David qui veut construire un temple pour le Seigneur (2S 7,1-3), la révélation divine dans une vision nocturne (un songe ? cf. 2S 7,4.17) l'envoie porter une parole critique. Celle-ci remet radicalement en cause le projet du roi (2S 7,5) tout en le gratifiant d'une promesse inédite (« Ta maison et ta royauté subsisteront à jamais devant toi ; ton trône sera affermi à jamais ») (2S 7,16). Plus tard, Natân n'hésitera pas à dévoiler à ce même roi David le péché d'adultère et d'homicide qu'il pensait resté secret (2S 12). L'homme de cour n'a plus peur d'être renvoyé du service du monarque : il est devenu authentiquement prophète, au sens d'« homme de Dieu⁷ », un homme saisi par Dieu pour devenir porteur de sa parole.

On comprend alors pourquoi les trois grands livres prophétiques nous racontent l'envoi en mission du prophète (Is 6,1-13; Jr 1; Ez 1,1-3,21). C'est de Dieu seul qu'il tire son autorité, dans une rencontre décisive où il assiste au « conseil » divin (Jr 23,18.22; cf. 1R 22,19-23; Is 6,3.8). Tiré d'un peuple pécheur, purifié dans la rencontre avec celui qui l'envoie et auquel il s'offre librement pour le servir (Is 6,6-8), le prophète est libre à l'égard de toute institution humaine.

Comme Élie, il peut tenir tête au roi (1R 18,18) et lui rappeler les exigences de la justice divine (1R 21,17-24). Il peut même aller jusqu'à se moquer ostensiblement de lui et des prophètes de cour qui ne le contredisent jamais (1R 22,15-17). Il en assume les conséquences (1R 22,26-28) mais rien ne le fait taire, dans la certitude qu'il est porteur d'une parole qui le dépasse⁸. Il témoigne de la même liberté à l'égard de l'autorité sacerdotale, n'hésitant pas à dénoncer l'hypocrisie d'un culte formaliste et à annoncer la ruine du temple, au risque d'être mis à mort (Jr 26,1-19; cf. Jr 7,1-15; Is 1,10-20). Il est libre encore par rapport à sa propre famille et à son clan, qui peut aller jusqu'à intriguer contre lui (cf. Jr 11,18-23; cf. 12,6).

7. C'est une manière de désigner le prophète dans l'Ancien Testament. Ex: 1 S 2,27; 9,6; 1R 12,22; 13,1; 17,18.24. etc.

8. Le roi n'est pas si souverain qu'il paraît. Dans Jérusalem assiégée, Sédécias va voir en secret le prophète Jérémie et lui impose le silence sur leur entretien par peur de la réaction des « princes » (Jr 38,24-27). La peur du roi prisonnier de son entourage souligne la liberté du prophète incarcéré, qui n'a de compte à rendre qu'à Dieu.



Enfin, le prophète est libre de tout souci de popularité, dans la mesure où son envoi en mission l'avertit que sa parole ne sera pas entendue, sauf d'un petit reste (Is 6,9-13; Jr 1,17-19; Ez 3,4-11). Il est chargé de parler aux enfants d'Israël au nom de YHWH, « qu'ils écoutent ou qu'ils n'écoutent pas » (Ez 3,11). Ce dont il aura à rendre compte, c'est non pas de la façon dont la parole est reçue, mais du fait qu'il l'a portée ou non à son destinataire (Ez 3,16-21; 33,1-9).

Libre, il l'est aussi vis-à-vis de Dieu, à qui il ne craint pas d'adresser ses questions ou même ses reproches :

Quand tes paroles se présentaient, je les dévorais, ta parole était mon ravissement et l'allégresse de mon cœur. Car c'est ton Nom que je portais, YHWH, Dieu Sabaot. Jamais je ne m'asseyais dans une réunion de railleurs pour m'y divertir. Sous l'emprise de ta main, je me suis tenu seul, car tu m'avais empli de colère. Pourquoi ma souffrance est-elle continue, ma blessure incurable, rebelle aux soins ? Vraiment tu es pour moi comme un ruisseau trompeur aux eaux décevantes ! (Jr 15,16-19; cf. aussi 12,1-4⁹)

Et le Seigneur use de la même liberté de ton, dans une relation où la confiance mutuelle permet la totale franchise, car la liberté du prophète doit encore grandir :

Si la course avec des piétons t'épuise, comment lutteras-tu avec des chevaux ? Dans un pays en paix tu te sens en sécurité, mais que feras-tu dans les halliers du Jourdain ? (Jr 12,5¹⁰)

Face aux vrais prophètes, les séducteurs qui se font passer pour prophètes attirent à eux par des discours lénifiants. Ils laissent entendre que la liberté, acquise une fois pour toutes, n'exige pas de combat. Ils n'ont pas été envoyés, ils n'ont pas assisté au conseil divin (Jr 23,21-22). Loin d'avertir (cf. Ez 3,18; 33,3.8), ils endorment :

Ainsi parle YHWH Sabaot : « N'écoutez pas les paroles de ces prophètes qui vous prophétisent ; ils vous dupent, ils débitent les visions de leur

9. On trouve la même liberté dans la bouche de Job, dans le livre de Qohéleth et dans certains psaumes. Voir aussi la réaction de Moïse, l'ami de Dieu (Ex 33,11) en Nb 11,11-15.

10. Voir aussi l'épisode de la fuite d'Élie devant Jézabel en 1R 19,1-18, et le discret reproche, répété, que lui fait le Seigneur : « que fais-tu là ? » (1R 19,9.13).

cœur, rien qui vienne de la bouche de YHWH ; ils osent dire à ceux qui me méprisent : "YHWH a parlé ; vous aurez la paix !" et à tous ceux qui suivent l'obstination de leur cœur : "Aucun mal ne vous arrivera !" » (Jr 23,16-17)

Par cette usurpation, ils abusent ceux qui les écoutent et les détournent du Dieu dont ils se réclament :

Avec les songes qu'ils se racontent l'un à l'autre, ils s'ingénient à faire oublier mon Nom à mon peuple ; ainsi leurs pères ont-ils oublié mon Nom au profit de Baal ! (Jr 23,27)

En privant leurs auditeurs de la lumière divine, les faux prophètes les empêchent de vivre libres et les asservissent aux idoles. Il n'est pas de liberté sans vérité.

Liberté responsable

Faisant personnellement l'expérience de sa liberté devant Dieu, le prophète inspiré en tire les conclusions théologiques : chacun devra répondre de ses propres actes (Ez 18). La liberté individuelle va de pair avec la responsabilité individuelle, ce qui n'était pas évident dans une société où le groupe (famille nucléaire, clan, peuple) avait une forte prépondérance et où l'on admettait que les descendants pouvaient payer pour la faute de leurs parents (cf. la malédiction édictée par Élie en 1R 21,21-22).

Cette émergence de la perception d'une liberté responsable devant Dieu aboutit ainsi à l'invitation au choix radical pour la vie, pour le salut, à travers l'observance de la Loi de Moïse, expression de la Sagesse divine pour la vie :

Vois, je te propose aujourd'hui vie et bonheur, mort et malheur. (...) Je prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : je te propose la vie ou la mort, la bénédiction ou la malédiction. Choisis donc la vie, pour que toi et ta postérité vous viviez, aimant YHWH ton Dieu, écoutant sa voix, t'attachant à lui ; car là est ta vie, ainsi que la longue durée de ton séjour sur la terre que YHWH a juré à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob, de leur donner. (Dt 30,15.19-20)



Ce choix est libre, mais il n'est pas indifférent. La liberté de l'homme est orientée vers la vie, sans contrainte pour autant. L'homme n'est pas, comme on le croyait dans l'Antiquité, le jouet du destin ou la victime du caprice de dieux qui décideraient de son sort. Il n'est prédestiné ni au bien ni au mal, comme le montrent ces réflexions du sage :

Ne dis pas : « C'est le Seigneur qui m'a fait pécher », car il ne fait pas ce qu'il a en horreur. Ne dis pas : « C'est lui qui m'a égaré », car il n'a que faire d'un pécheur. (...) C'est lui qui au commencement a fait l'homme et il l'a laissé à son conseil. Si tu le veux, tu garderas les commandements pour rester fidèle à son bon plaisir. Devant toi il a mis le feu et l'eau, selon ton désir étends la main. Devant les hommes sont la vie et la mort, à leur gré l'une ou l'autre leur est donnée. Car grande est la sagesse du Seigneur, il est tout-puissant et voit tout. (...) Il n'a commandé à personne d'être impie, il n'a donné à personne licence de pécher. (Si 15,11-18.20)

Créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (Gn 1,27), laissé à son « conseil », l'homme est destiné au bonheur. Il devrait suivre la voie de la sagesse et choisir librement la vie, objet de son désir le plus profond. Or les prophètes font le constat amer que c'est bien souvent vers la mort qu'il s'oriente. Cette lumière rejaillira sur le récit des origines : dès le commencement, l'homme a choisi de s'écarter du chemin de la vie, en usant mal de sa liberté (Gn 2,16-17).

Dès lors, ce qui détourne l'homme du choix pour la vie pèse sur sa liberté authentique et peut le réduire à l'esclavage. Peu à peu émerge dans l'Ancien Testament l'idée que l'esclavage le plus grave est l'esclavage du péché dans lequel l'homme s'enferme lui-même.

La servitude du péché

Le regard optimiste du sage semble loin de l'enseignement des prophètes. Selon eux, c'est souvent en dépit de la sagesse que l'homme agit, au point qu'il semble parfois ravalé en dessous du rang des animaux privés de raison :

Le bœuf connaît son possesseur, et l'âne la crèche de son maître, Israël ne connaît pas, mon peuple ne comprend pas. (Is 1,3)

Le comportement du pécheur est absurde car il choisit la mort en se détournant de la vie qui lui est pourtant offerte :

Mon peuple a commis deux crimes. Ils m'ont abandonné, moi la source d'eau vive, pour se creuser des citernes, citernes lézardées qui ne tiennent pas l'eau. (Jr 2,13)

Corrigé par un châtiment éducateur, Israël pécheur refuse obstinément d'entendre la leçon de son père (Jr 2,30). Il rejette sa vocation à servir librement son libérateur (cf. Ex 3,12 ; Lv 25,55) :

Oui, depuis longtemps tu as brisé ton joug, rompu tes liens, tu as dit : « je ne servirai pas. » Et pourtant, sur toute colline élevée et sous tout arbre vert, tu t'es couchée comme une prostituée. (Jr 2,20)

Méprise tragique : en refusant de se soumettre à la loi de liberté, Israël retombe dans l'esclavage, car il doit choisir son maître : Pharaon et ses dieux en Égypte ou le Dieu unique qui lui propose le bonheur sur une terre où coulent le lait et le miel.

Or Israël se laisse séduire par les faux dieux. En un langage cru, le prophète Jérémie dénonce cette « prostitution » en la comparant au rut des animaux, commandé par un instinct sexuel aveugle (Jr 2,23-25). Israël est comme habité par une force invincible qui le pousse au mal et à laquelle il s'est livré lui-même. Désormais le péché est comme une seconde nature : il lui colle à la peau (Jr 2,22 ; 13,23), il est gravé sur les tablettes de son cœur avec un stylet de fer (Jr 17,1).

Dans le déni de cet esclavage volontaire (Jr 2,23.35), il persévère dans une prière hypocrite, par définition stérile (Jr 3,4-5 ; cf. Is 1,11-15). La situation semble sans issue, tant la liberté d'Israël est blessée, et pourtant le Seigneur ne cesse d'en appeler à cette liberté pour qu'elle s'engage sur un chemin de conversion :

Allons ! Discutons ! dit YHWH. Quand vos péchés seraient comme l'écarlate, comme neige ils blanchiront ; quand ils seraient rouges comme la pourpre, comme laine ils deviendront. Si vous voulez bien obéir, vous mangerez les produits du terroir. Mais si vous refusez et vous rebellez, c'est l'épée qui vous mangera ! Car la bouche de YHWH a parlé. (Is 1,18-20)



Il n'est jamais trop tard pour faire le choix de la vie. Malgré le sombre constat du péché qui s'étale, l'appel récurrent à la conversion laisse entendre que tout n'est pas corrompu dans le cœur de l'homme et que Dieu, lui, croit encore à cette liberté. Blessée, elle n'a pas disparu pour autant. Mieux, le Seigneur promet de guérir ce cœur blessé, marqué au fer rouge par le péché, et de le rendre capable de vivre l'Alliance :

Je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau, j'ôterai de votre chair le cœur de pierre et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai mon esprit en vous et je ferai que vous marchiez selon mes lois et que vous observiez et pratiquiez mes coutumes. (Ez 36,26-27)

Ce n'est pas du côté de la contrainte que se trouve la solution, mais du côté d'un principe intérieur qui guérit la volonté et l'oriente librement vers le bien véritable.

Ainsi, l'Ancien Testament fait peu à peu apparaître, par touches successives, les traits d'un homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, fait pour le bonheur et la vie, doté d'une faculté de comprendre et de discerner (son « conseil ») pour orienter ses choix. Il est appelé à choisir librement la vie reçue du Dieu vivant.

Son Créateur est aussi son sauveur. Il libère Israël de l'oppression d'Égypte et le conduit vers une terre où l'exercice de la liberté se fera dans le cadre d'une relation de don mutuel, l'Alliance, avec pour guide une charte : la Loi de Moïse. Les prophètes constatent que l'exercice de cette liberté dans le déni de l'Alliance conduit en fait à la mort et dénoncent un autre esclavage : celui de l'idolâtrie et de l'injustice, les deux péchés contre Dieu et contre le prochain. Par la bouche des prophètes, hommes libres envoyés vers une génération qui fait la sourde oreille, Dieu ne cesse d'inviter l'homme au choix de la vie mais en vain, tant la loi du péché fait peser lourdement son joug. La seule espérance vient de la promesse d'une guérison du cœur.

Jésus homme libre et libérateur

Jésus est le nouveau Moïse qui fait passer, de l'esclavage à la liberté, de la mort à la vie. Mieux, il est lui-même la Vie (Jn 11,25 ; 14,6). Souverainement libre, le Bon Pasteur conduit son troupeau à la vie (cf. Jn 10,10) en respectant sa liberté, en la rendant possible.

Libre

Dans la ligne des prophètes, Jésus apparaît d'emblée comme un homme libre : par rapport à sa famille (ses parents, à qui il reste néanmoins soumis : Lc 2,41-52 ; sa famille élargie : Mt 12,46-50 ; Jn 7,1-10) ; à la foule, qu'il n'hésite pas à prendre à rebrousse-poil sans souci de sa popularité (Lc 4,23-30) ; aux conventions sociales (Jn 4,9.27) ; aux autorités religieuses qui l'observent pour le prendre en défaut (Mc 3,1-6 ; Lc 7,36-50 ; Mt 21,12-17) ; aux autorités politiques (Lc 23,6-12 ; Jn 18,33-38). Il est aussi libre dans son interprétation de la Loi de Moïse (Mt 5,17-48 ; 19,1-9), dans sa manière de se situer par rapport aux traditions religieuses (Mt 15,1-9). Il est d'ailleurs reconnu comme quelqu'un qui parle avec une autorité jusque-là inconnue (Mc 1,22).

Les évangiles soulignent particulièrement la liberté de Jésus dans sa Passion. Paradoxalement, alors que le piège tendu par ses adversaires se referme inexorablement sur lui, Jésus apparaît comme celui qui conduit lucidement les événements, totalement libre dans son adhésion au dessein du Père. Prenant l'exact contre-pied de l'attitude de l'Israël rebelle qui refuse de servir (voir Jr 2,20 cité plus haut), Jésus se présente comme le serviteur (Mc 10,45 ; cf. Is 52,13-53,12) venu pour accomplir librement la volonté de son Père, dont il se nourrit (Jn 4,34). Les évangiles sont unanimes pour confirmer cette parole du Christ dans l'Évangile selon saint Jean :

C'est pour cela que le Père m'aime, parce que je dépose ma vie, pour la reprendre. Personne ne me l'enlève ; mais je la dépose de moi-même. J'ai pouvoir de la déposer et j'ai pouvoir de la reprendre ; tel est le commandement que j'ai reçu de mon Père. (Jn 11,17-18)



Les trois annonces de la Passion dans les évangiles synoptiques (Mt 16,21-23; 17,22-23; 20,17-19), le refus d'utiliser les armes au moment de son arrestation (Mt 26,51-52), tout indique la souveraine liberté du Christ. Celle-ci se manifeste encore, dans l'Évangile selon saint Jean, du haut de la croix, dans le regard porté sur les Écritures et ce constat : « c'est accompli » (Jn 19,30; cf. 17,4). Quant à l'auteur de l'épître aux Hébreux, c'est dès le premier instant de son existence qu'il voit l'adhésion libre de la volonté humaine du Christ à la volonté divine, dans une attitude d'offrande qui le conduira au Calvaire (He 10,5-10). C'est par cet acte libre orienté vers l'accomplissement de la volonté de son Père que le Sauveur répare les actes des libertés égarées et les guérit.

Respectueux de la liberté

Souverainement libre dans le dédale des événements contraignants, Jésus est aussi souverainement respectueux de la liberté de ceux qui l'approchent. Dans sa relation aux disciples, il avance à leur rythme. L'Évangile selon saint Jean nous présente ce dialogue au début de leur relation, qui la place déjà dans un climat de liberté de part et d'autre :

Regardant Jésus qui passait, il [Jean le Baptiste] dit : « Voici l'agneau de Dieu. » Les deux disciples entendirent ses paroles et suivirent Jésus. Jésus se retourna et, voyant qu'ils le suivaient, leur dit : « Que cherchez-vous ? » Ils lui dirent : « Rabbi – ce qui veut dire Maître –, où demeures-tu ? » Il leur dit : « Venez et voyez. » Ils vinrent donc et virent où il demeurait, et ils demeurèrent auprès de lui de jour-là. C'était environ la dixième heure. (Jn 1,36-39)

Ailleurs, à un homme qui voudrait avoir la vie éternelle et pourrait devenir un disciple, il présente le chemin de la perfection en commençant par « si tu veux... », le renvoyant à sa liberté (Mt 19,21-22).

Maintes fois, les évangélistes nous rapportent l'incompréhension des apôtres, les malentendus dans leur interprétation des paroles et des actes de Jésus. Jésus tient compte de leur lenteur. Il n'édulcore pas pour autant son discours, aussi dur à entendre qu'il puisse être, par peur de les perdre. Trois fois, il annonce sa Passion et sa Résurrection et il

affirme aussi la nécessité de porter la croix pour ses disciples (Mt 10,38; 16,24). Respecter leur liberté, c'est leur donner la vérité sans l'amoindrir, car « la vérité vous rendra libres » (Jn 8,32).

C'est plus particulièrement à la fin du discours sur le pain de vie à Capharnaüm, dans un moment critique où de nombreux disciples font défection, que se manifeste ce respect de Jésus pour la liberté de ses apôtres :

Dès lors, beaucoup de ses disciples se retirèrent, et ils n'allaient plus avec lui. Jésus dit alors aux Douze : « Voulez-vous partir, vous aussi ? » (Jn 6,66-67)

Loin de faire pression pour les retenir, Jésus les invite à un choix libre dont Pierre exprime les motivations profondes : « tu as les paroles de la vie éternelle » (Jn 6,68). Librement, les disciples du Christ choisissent la vie.

Libérateur

Libre et respectueux de la liberté de ses disciples, Jésus est surtout celui qui libère. Il le fait dans les guérisons et les exorcismes, déliant de l'emprise de Satan (Lc 13,11-16). Surtout il libère du péché. Dans l'évangile selon saint Luc, il le fait comprendre dès le début de son ministère, lors de son passage à la synagogue de Nazareth, lorsqu'il annonce l'accomplissement de l'oracle d'Isaïe :

L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a consacré par l'onction, pour porter la bonne nouvelle aux pauvres. Il m'a envoyé annoncer aux captifs la délivrance (*aphesis*) et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer en liberté (*aphesis*) les opprimés, proclamer une année de grâce¹¹ du Seigneur. (Lc 4,18-19; cf. Is 61,1-2; Is 58,6)

Le mot *aphesis*, dans la traduction grecque de la Bible (la Septante), désigne en Lv 25 la libération des personnes et de la terre, et en vient à désigner l'année jubilaire elle-même (Lv 25,10-13). L'affranchissement des esclaves pour dette signifie en pratique l'extinction de la dette et le mot désigne encore la remise de dette, ou « rémission » (Dt 15,1-3.9).

11. Allusion à Lv 25,10-13.



C'est bien une ère de rémission que Jésus vient inaugurer, celle de la remise des dettes du péché et de la libération du pécheur :

Il leur dit : « Ainsi est-il écrit que le Christ souffrirait et ressusciterait d'entre les morts le troisième jour, et qu'en son Nom le repentir en vue de la rémission des péchés serait proclamé à toutes les nations, à commencer par Jérusalem. De cela vous êtes témoins. » (Lc 24,46-48 ; cf. Lc 1,77 ; Ac 2,38 ; 5,42 ; 10,43 ; 13,38 ; 26,18)

À propos de la pécheresse pardonnée, Jésus fait d'ailleurs explicitement le lien avec la remise de dette (Lc 7,36-49), tout comme dans les paroles du Notre Père (Mt 6,12 ; Lc 11,4).

Liberté et vérité

La parole de Jésus apparaît ainsi comme la parole qui libère de l'esclavage le plus grave, celui du péché. Encore faut-il reconnaître cet esclavage, dans la vérité :

Jésus dit alors aux Juifs qui l'avaient cru : « Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples, et vous connaîtrez la vérité et la vérité vous libérera. » Ils lui répondirent : « Nous sommes la descendance d'Abraham et jamais nous n'avons été esclaves de personne. Comment peux-tu dire : "Vous deviendrez libres ?" » Jésus leur répondit : « En vérité, en vérité, je vous le dis, quiconque commet le péché est esclave. Or l'esclave ne demeure pas à jamais dans la maison, le fils y demeure à jamais. Si donc le Fils vous libère, vous serez réellement libres. » (Jn 8,31-36)

Vérité et liberté sont liées dans le témoignage même de Jésus devant Pilate (Jn 18,37). Il règle son comportement non sur les apparences (la puissance de Pilate qui semble avoir tout pouvoir sur lui) mais sur la vérité : le véritable roi n'est pas l'empereur de Rome, mais Celui qui gouverne le monde et de qui Pilate tient son autorité¹². Il règne sur ceux qui « sont de la vérité » et la reconnaissent dans sa parole, en « écoutant sa voix¹³ » (Jn 18,37). On ne peut pas imposer par force une

vérité. C'est librement qu'elle est reconnue¹⁴. Régner par la force de la vérité, c'est respecter ses sujets.

L'image du Bon Pasteur qui fait entendre sa voix aux brebis exprime le respect qu'il a pour elles. Il ne fait pas effraction pour s'en saisir en leur faisant violence mais passe par la porte pour les appeler (Jn 10,1-2). C'est librement qu'elles suivent le pasteur qui les conduit à la vie (Jn 10,3-5.14-16.27-28 ; cf. Ps 23). Il est lui-même le chemin qui conduit à la vie, dans la vérité et la liberté (cf. Jn 14,6).

En se dépouillant de la condition divine pour n'être connu que sous la condition du charpentier de Nazareth (Jn 1,45 ; 7,52 ; cf. Mc 6,1-3 ; Ph 2,6-7), le Verbe fait chair renonce à imposer son autorité par la force, que ce soit celle des armes (Jn 18,36 ; cf. Mc 10,42-45) ou celle d'une autorité morale qui écrase (cf. Jn 9,22 ; 12,42). Humblement, il se tient à la porte et frappe, attendant qu'on lui ouvre, comme le Bien-Aimé du *Cantique des Cantiques* (Ap 3,20 ; cf. Ct 5,2).

Dans l'évangile selon saint Jean, les dialogues mettent en lumière la façon dont Jésus cherche à acheminer peu à peu ses interlocuteurs vers la vérité en respectant leur liberté. Que les dialogues soient couronnés de succès (Nicodème et la Samaritaine en Jn 3-4) ou qu'ils aboutissent à une impasse (Jn 5-10), il ne déroge pas à la règle et laisse toujours à son vis-à-vis la place pour le questionner, voire le contredire, quitte à le renvoyer alors à ses propres contradictions.

Celui qui fait la vérité vient à la lumière (Jn 3,21) et s'engage sur le chemin de la liberté. L'aveuglement, le refus de la lumière qui met dans la vérité, empêche au contraire de s'engager sur ce chemin. Jésus libère l'aveugle-né et le met en marche mais il ne peut que constater l'aveuglement volontaire de ceux qui le condamnent (Jn 9). Le refus de se voir esclave empêche de se tourner vers le libérateur. C'est la pierre d'achoppement pour beaucoup.

Dès lors, le jugement n'est plus à comprendre comme l'évaluation d'un comportement au vu de critères externes, mais comme la

12. Cf. Ps 47 ; voir aussi Rm 13,1 ; 1 Tm 6,13 ; 1 P 2,13-14.

13. On pourrait ici prolonger la réflexion avec ce que le Concile Vatican II dit de la voix de la conscience : « la conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre » (Vatican II, *Gaudium et Spes*, §16).

14. « La vérité ne s'impose que par la force de la vérité elle-même qui pénètre l'esprit avec autant de douceur que de puissance » (Vatican II, *Dignitatis humanae*, § 1). D'où le devoir de chercher la vérité pour s'y conformer (*ibid.*).



ratification d'un choix libre pour ou contre la vie, à travers l'accueil ou le rejet de l'unique Sauveur :

Moi, lumière, je suis venu dans le monde, pour que quiconque croit en moi ne demeure pas dans les ténèbres. Si quelqu'un entend mes paroles et ne les garde pas, je ne le juge pas, car je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour sauver le monde. Qui me rejette et n'accueille pas mes paroles a son juge : la parole que j'ai fait entendre, c'est elle qui le jugera au dernier jour. (Jn 12,46-48)

Ceux qui se découvrent pécheurs pardonnés dans le regard qu'ils portent sur celui qu'ils ont transpercé (Jn 19,37 ; cf. Za 12,10) se laissent attirer librement par celui qui n'a rien fait pour séduire, attirer le regard (Is 53,2¹⁵), mais qui dévoile un amour d'une puissance infinie :

En vérité, en vérité, je vous le dis, si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas, il demeure seul ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit (...) C'est maintenant le jugement de ce monde ; maintenant le Prince de ce monde va être jeté dehors ; et moi, une fois élevé de terre, j'attirerai tous les hommes à moi. (Jn 12,24.31-32)

Libérés par le Christ

Il appartient particulièrement à Paul d'avoir déployé toutes les conséquences de l'acte rédempteur du Christ dans la vie des croyants. Paul a fait lui-même l'expérience d'une liberté guérie et affermie dans la rencontre avec son Sauveur. Sa théologie est un témoignage élaboré à partir des Écritures relues à la lumière du salut dans le Christ.

La loi du péché et de la mort

Comme Jésus dans l'évangile selon saint Jean, Paul reprend la thématique vétérotestamentaire de la libération de l'esclavage en l'appliquant au péché, qui apparaît désormais comme le tyran qui opprime. L'enjeu est toujours le même : la mort ou la vie. La libération est bien le passage d'un maître à un autre et de l'esclavage au service :

15. À la différence des pharisiens et des scribes, qui s'attribuent l'autorité de Moïse. Cf. Mt 23,5-7.

Quand vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice. Quel fruit recueillez-vous alors d'actions dont aujourd'hui vous rougissez ? Car leur aboutissement, c'est la mort. Mais aujourd'hui, libérés du péché et asservis à Dieu, vous fructifiez pour la sainteté, et l'aboutissement, c'est la vie éternelle. Car le salaire du péché, c'est la mort ; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle dans le Christ Jésus notre Seigneur. (Rm 6,21-23)

Le péché asservit véritablement sous sa loi, une loi qui s'oppose à la Loi divine et réduit la volonté en esclavage. Elle ne peut plus accomplir le bien qu'elle reconnaît pourtant par la raison et vers lequel elle est attirée. D'où le drame intérieur, déjà perçu par les tragiques grecs :

Vraiment ce que je fais je ne le comprends pas : car je ne fais pas ce que je veux, mais je fais ce que je hais. (...) Car je sais que nul bien n'habite en moi, je veux dire dans ma chair ; en effet, vouloir le bien est à ma portée, mais non pas l'accomplir : puisque je ne fais pas le bien que je veux et commets le mal que je ne veux pas. Or si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui accomplis l'action, mais le péché qui habite en moi. (...)

Malheureux homme que je suis ! Qui me délivrera de ce corps qui me voue à la mort ? Grâce soient à Dieu par Jésus Christ notre Seigneur ! C'est donc bien moi qui par la raison sers une loi de Dieu et par la chair une loi de péché. (Rm 7,15.18-20.24-25)

Il s'agit là d'un *topos* de la littérature antique¹⁶. Paul reprend à son compte le combat du païen qui n'est pas touché par la grâce du Christ. C'est donc l'homme avant la grâce, mais aussi l'homme qui s'éloigne de la grâce et se livre à la loi du péché et s'en rend esclave.

Affranchis par l'Esprit

C'est par le don de l'Esprit que vient la libération. Ce que les prophètes avaient entrevu (cf. Ez 36,25-27), Paul le voit réalisé dans le Christ, qui fait passer de la mort à la vie en libérant de la loi du péché :

16. Cf. J.-N. ALETTI, « Où en sont les études sur saint Paul ? Enjeux et propositions », RSR 90 (2002), p. 329-352, ici 331-332. Aletri cite Epictète (*Entretiens*) et Euripide (*Médée*).



Il n'y a donc plus maintenant de condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus. La loi de l'Esprit qui donne la vie dans le Christ Jésus t'a affranchi de la loi du péché et de la mort. (Rm 8,1-2)

Quel que soit son statut social, la condition du chrétien n'est donc plus celle de l'esclave sans droit et sans patrimoine, mais celle du fils, libre et héritier de la gloire de son Père :

En effet, tous ceux qu'anime l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. Aussi bien n'avez-vous pas reçu un esprit d'esclaves pour retomber dans la crainte ; vous avez reçu un esprit de fils adoptifs qui nous fait nous écrier : Abba ! Père ! L'Esprit en personne se joint à notre esprit pour attester que nous sommes enfants de Dieu. Enfants, et donc héritiers ; héritiers de Dieu, et cohéritiers du Christ, puisque nous souffrons avec lui pour être aussi glorifiés avec lui. (Rm 8,14-17 ; cf. Ga 4,1-7)

Paul souligne volontiers le paradoxe : l'esclave jouit de la liberté intérieure de l'enfant de Dieu, l'homme libre se fait volontairement esclave du Christ, son libérateur¹⁷ (cf. Ga 4,4-5 ; 1Co 7,22)¹⁸.

Aussi bien est-ce en un seul Esprit que nous tous avons été baptisés en un seul corps, Juifs ou Grecs, esclaves ou hommes libres, et tous nous avons été abreuvés d'un seul Esprit. (1Co 12,13 ; cf. Ga 3,28 ; Col 3,11)

Paul parlera de « la liberté de la gloire des enfants de Dieu » (Rm 8,21), une expression que l'on réduit souvent à tort à « la liberté des enfants de Dieu ». Si l'on en croit Rm 8,28-30, la gloire est le terme d'un processus qui va de la prédestination – à être conforme à l'image du Fils de Dieu – à l'appel, puis à la justification et enfin la glorification. La liberté est associée à la gloire mais elle n'est pleine que dans la gloire. Auparavant, elle est en croissance jusqu'à la plénitude et le chemin vers la gloire est long. La création elle-même, soumise à la servitude du péché, aspire à cette pleine liberté (Rm 8,20-21).

17. Jésus est le *go'el* de l'Ancien Testament qui rachète et libère toute sa famille, à savoir « la multitude » du genre humain (Mt 20,28 ; 26,28).

18. Pour Paul, une révolution sociale conduisant à l'abolition de l'esclavage était inconcevable. Il ne s'agit pas d'agir d'abord et avant tout sur les structures. C'est à l'intérieur de relations sociales établies qu'il invite à vivre la liberté chrétienne. Lorsque le maître et l'esclave sont tous les deux libres de l'esclavage du péché et soumis au Christ, ils peuvent vivre en frères, ce qui est potentiellement plus révolutionnaire.

Liberté pour la charité

Sur ce chemin de croissance de la liberté, tous n'en sont pas au même point. Il en va ainsi, par exemple, de la liberté par rapport aux aliments. Paul est clair sur le principe : « Le règne de Dieu n'est pas affaire de nourriture ou de boisson, il est justice, paix et joie dans l'Esprit Saint. » (Rm 14,17). Or certains frères, fraîchement convertis du paganisme, s'abstiennent consciencieusement de consommer des viandes sacrifiées aux idoles. Le faire serait troubler leur conscience. Leur liberté se construit progressivement et aller trop vite serait risquer de les faire tomber. Paul sait que les idoles n'existent pas puisque Dieu est unique. Lui-même est libre par rapport à ces rites qui n'impliquent aucun dieu. Mais cette liberté implique de sa part une responsabilité : il préfère ne pas en user pour éviter de faire chuter son frère :

C'est pourquoi, si un aliment doit causer la chute de mon frère, je me passerai de viande à tout jamais, afin de ne pas causer la chute de mon frère. Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ? N'ai-je donc pas vu Jésus, notre Seigneur ? N'êtes-vous pas mon œuvre dans le Seigneur ? (1Co 8,13-9,1 ; cf. 1Co 10,28-29 ; Rm 14,13-23)

La liberté n'est pas un absolu. Elle n'est pas un but en soi. Elle pourrait être « un prétexte pour la chair », cette part de nous-même vulnérable au péché. Or elle est relative à la charité, qui est le bien suprême. Homme souverainement libre, Paul n'est pas libertaire. Il rappelle à temps et à contretemps la responsabilité que suppose le don de la liberté :

C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés. Donc tenez bon et ne vous remettez pas sous le joug de l'esclavage (...).

Vous en effet, mes frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement, que cette liberté ne se tourne pas en prétexte pour la chair ; mais par la charité mettez-vous au service les uns des autres¹⁹. Car une seule formule contient toute la Loi en sa plénitude : « Tu aimeras ton prochain comme

19. Même souci d'une liberté responsable chez l'auteur de la première épître de Pierre. Cf. 1 P 2,16 : « Agissez en hommes libres, non pas en hommes qui font de la liberté un voile sur leur malice, mais en serviteurs de Dieu. »



toi-même ». (...) Or je dis : laissez-vous mener par l'Esprit et vous ne risquez pas de satisfaire la convoitise charnelle. Car la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair ; il y a entre eux antagonisme, si bien que vous ne faites pas ce que vous voudriez. Mais si l'Esprit vous anime, vous n'êtes pas sous la Loi. (Ga 5,1.13-14.16-18)

Lorsque les actes sont guidés par le principe intérieur de l'Esprit divin, l'homme n'est plus sous le régime d'une Loi qui s'imposerait de l'extérieur, car celle-ci est désormais gravée dans son cœur (cf. Jr 31,33-34). Plus besoin, alors, du guide (« pédagogue » en grec, celui qui conduit l'enfant) qui a conduit au Christ. La liberté est orientée et la volonté, loin d'être comme en Rm 7 sous l'emprise de la loi de péché (ou « de la chair »), est engagée totalement par l'Esprit dans l'amour du prochain²⁰.

Le Seigneur, c'est l'Esprit, et où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté. (2Co 3,17)

On peut dire alors, avec l'épître de Jacques, que le chrétien vit sous « une loi de liberté » (Jc 1,25 ; 2,12).

Cette liberté chrétienne, Paul la défend contre certains, issus du judaïsme, qui peinent à comprendre que les prescriptions rituelles de la Loi de Moïse ont été rendues caduques, ou du moins non nécessaires au salut, par la croix glorieuse du Christ. Ces contradicteurs passent derrière Paul pour, selon l'apôtre, « espionner la liberté que nous avons dans le Christ Jésus, afin de nous réduire en servitude » (Ga 2,4 ; cf. Ga 4,8-11). Pierre lui-même, jadis scrupuleux dans son observance de la Loi (cf. Ac 10), se met en retrait et n'ose plus prendre ses repas avec les païens (Ga 2,12). Paul manifeste alors ouvertement sa liberté sur ce point et défend vigoureusement celle des païens convertis au Christ (Ga 2,11-3,5).

C'est de cette liberté que Paul a vécu, libre dans ses affections (Ac 20,22-25), dans son rapport aux autorités lorsqu'elles outrepassaient leurs prérogatives (Ac 22,25), dans le souci de son bien-être

(1Co 6,4-9), dans son lien aux communautés qu'il avait fondées et dont il s'inquiétait uniquement de savoir si elles vivaient l'Évangile (cf. 1 Co 6,11 ; Ga 3,1 ; 4,18-20).

Comme jadis les prophètes, Paul trouve sa liberté dans la relation à celui qui l'a envoyé en mission dès la première rencontre : il s'agit cette fois du Christ, son Sauveur (cf. Ac 9,1-19 ; Ga 1,15-17). C'est à lui seul qu'il aura à rendre compte :

Pour moi, il m'importe fort peu d'être jugé par vous ou par un tribunal humain. Bien plus, je ne me juge pas moi-même. Ma conscience, il est vrai, ne me reproche rien, mais je n'en suis pas justifié pour autant ; mon juge, c'est le Seigneur. (1Co 4,3-4)

Si j'avais l'initiative de cette tâche, j'aurais droit à une récompense ; si je ne l'ai pas, c'est une charge qui m'est confiée. (...) Oui, libre à l'égard de tous, je me suis fait l'esclave de tous, afin de gagner le plus grand nombre. (1Co 9,17.19)

Pour Paul, l'Église tout entière jouit de cette liberté que ses membres doivent recevoir dans leur relation au Christ. En ce sens, elle est la descendante de la femme libre, Sara, et non de l'esclave, Agar (Ga 4,31).

Si tout l'Ancien Testament résonne du souvenir de la libération d'Israël, tout le Nouveau Testament résonne de l'annonce de la libération du péché pour tout homme qui se tourne vers le Christ Sauveur, le libérateur attendu. Venu non pour juger mais pour sauver, Jésus attire à lui par la force de l'amour dans la vérité, sans jamais faire violence. Souverainement libre, il offre aux baptisés, devenus fils dans le Fils par le don de son Esprit, le principe intérieur d'une liberté authentique.

Cette liberté filiale, l'homme délivré par le Christ ne peut la garder et la faire grandir jusqu'à la plénitude (dans la gloire) qu'en laissant l'Esprit le guider de l'intérieur et le fortifier face à la loi du péché. La liberté du fils de Dieu est orientée vers l'exercice de la charité, qui est l'accomplissement parfait de la Loi de Moïse (Rm 13,10).

20. C'est seulement à cette lumière que se comprend l'adage augustinien : « aime et fais ce que tu veux ».



La plénitude de la liberté est dans la plénitude de l'amour, qui est offerte de soi à l'image du Christ. Marie, la première des sauvés, vit la plénitude de sa liberté en s'offrant sans réserve à un amour qui la précède et lui ouvre un chemin : « je suis la servante du Seigneur, qu'il m'advienne selon ta parole » (Lc 1,38).

La sagesse biblique est une lumière précieuse pour comprendre ce qu'est la liberté à laquelle tout homme est appelé, face à des conceptions qui n'en offrent parfois qu'une caricature. Fortifiée et illuminée par l'Esprit Saint, la liberté grandit par des choix successifs qui l'inscrivent chaque jour d'avantage dans le choix fondamental : « choisis la vie » (Dt 30,19). Ce qui revient à dire : laisse-toi attirer et conduire librement vers Celui qui en est la source.